

Réf: Dossier N° 314359

Avis de constitution

« SOCIETE IVOIRIENNE DE CONSEILS ET COURTAGE EN ASSURANCE CÔTE D'IVOIRE » en abrégé « SICCA-CI SA »

ABIDJAN COCODY EN FACE DE LA GENDARMERIE NATIONALE, Lot

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 29/03/2024 reçus par Me ME SIDIBET-KRAMO ANGÈLE , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 07/05/2024, il a été constitué une SA aux

SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE CONSEILS ET COURTAGE EN ASSURANCE CÔTE D'IVOIRE » en abrégé « SICCA-CI SA »

La société a pour objet, en République de Côte d'Ivoire et dans tous pays: Le courtage et le conseils en Assurances; La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets sus énoncés ou de nature à favoriser le développement de la présente société et à

10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire

ABIDJAN COCODY EN FACE DE LA GENDARMERIE NATIONALE, Lot

M OULOTO GNONKA YVES ALAIN (PCA)

M KOUADIO EMILE YAO (ADMINISTRATEURS)

n°CI-ABJ-03-2024-B15-00035 du 11/07/2024 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°40498/GTCA/RC/2024 du 11/07/2024

Pour Avis

Le CEPICI

